

**Convention-cadre de coopération**  
**entre la Ville de Les Houches (France)**  
**et la Ville-station de Sochi**  
**(Région de Krasnodar, la Fédération de Russie)**

La Ville de Les Houches représentée par le Maire, M. Patrick Dole, habilité par délibération en date du 9 novembre 2010.

La Ville de Sochi représentée par le Maire, M. Anatoly Pakhomov, agissant conformément aux Statuts de la Ville de Sochi, et habilité par ces Statuts,

Ci-après dénommées les parties,

Tenant compte du travail accompli entre la Ville de Les Houches et le Village de Krasnaya Polyana en matière de développement de l'économie touristique depuis 2007

Animées d'une forte volonté de s'inscrire pleinement dans un contexte de coopération élargie entre Sochi et Les Houches,

Considérant le statut de ville olympique de la Ville de Sochi, ville hôte des Jeux Olympiques d'Hiver de 2014, et vu l'attente exprimée par les acteurs économiques des quatre complexes de ski alpin de la station de Krasnaya Polyana, et l'intérêt à promouvoir la destination montagne été et hiver de la ville de Sochi

Considérant l'expérience acquise par la Ville des Houches, ville hôte d'épreuves de coupe du Monde de ski alpin depuis 1948, dans l'organisation de compétitions internationales de ski

Décident d'un commun accord de nouer des relations d'amitié et de coopération conformément aux législations respectives de la République française et de la Fédération de Russie et arrêtent ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les orientations et de préciser le cadre et les modalités de la coopération entre la Ville de Les Houches et l'entité municipale Ville-station de Sochi, sur une base d'égalité, de confiance et d'intérêt mutuel.

**Article 2 : Axes de travail communs**

La Ville de Les Houches et la Ville-station de Sochi s'engagent à développer des actions de coopération, en fonction des compétences de chaque collectivité, prioritairement dans les domaines suivants :

- Industrie du tourisme
- Organisation de compétitions internationales de ski
- Développement des relations culturelles et de formation
- Développement des échanges dans le domaine de la santé

Les parties pourront, d'un commun accord, élargir leur coopération à d'autres domaines d'action.

### **Article 3 : Acteurs associés**

Chacune des parties s'engage à favoriser, selon ses compétences et capacités propres, l'établissement de partenariats entre les acteurs culturels, sociaux, scolaires, universitaires, scientifiques et économiques, du sport et de la santé, publics ou privés, basés sur son territoire. Les décisions relatives à ces questions seront décrites dans un protocole complémentaire.

### **Article 4 : Modalités de mise en œuvre des actions de coopération**

Les actions de coopération engagées en exécution de la présente convention sont élaborées d'un commun accord et dans le respect des spécificités propres à chacun des partenaires. Elles s'établissent sur des bases de réciprocité.

Elles peuvent prendre la forme, notamment, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans les domaines d'intérêt commun, ainsi que de soutien aux échanges initiés par les différents acteurs associés.

Ces actions pourraient porter sur :

- L'organisation du tourisme
- L'organisation de compétitions internationales de ski
- La formation aux métiers du tourisme et de la montagne
- La promotion de la destination Sochi en tant que station touristique sur le marché français
- La promotion de la destination Les Houches en tant que station de ski sur le marché russe

De manière générale, pour chaque projet à mener, la Ville de Les Houches et la Ville de Sochi définiront en commun:

- les noms des porteurs des projets ;
- le descriptif complet des actions à mener ;
- un budget prévisionnel équilibré pour la réalisation des points prévus en accord avec les législations respectives de chaque partie ;
- une liste des partenaires susceptibles d'être associés.

Cela étant, chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les actions faisant partie de ses obligations.

Un calendrier sera élaboré par les parties présentes afin de mener à bien les axes du présent accord.

Chacune des parties s'engage à tout mettre en œuvre pour que le déroulement des actions définies d'un commun accord s'effectue dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des engagements réciproques.

La Ville de Les Houches et la Ville de Sochi décident, pour le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de cette coopération, d'arrêter un plan d'action annuel, et de procéder, selon des critères à définir conjointement, à l'évaluation des projets engagés dans le cadre du plan d'action.

## Article 5 : Financement des actions

Les parties prendront en charge les frais liés à l'accueil et au déplacement des délégations dans le cadre des actions menées au titre de la convention. Les décisions relatives à ces questions seront décrites dans un protocole complémentaire.

## Article 6 : Validité de la convention

La présente convention de coopération est conclue pour une durée de quatre ans. Le principe de sa reconduction sera discuté entre les parties au moins six mois avant son terme. Ses dispositions peuvent être modifiées à la demande de l'une des parties. Ces modifications feront l'objet d'une annexe qui sera ajoutée au présent accord. Les décisions relatives à ces questions seront décrites dans un protocole complémentaire.

## Article 7 : Litiges et résiliation

La résiliation de la présente convention ne prendra effet qu'à la suite de la notification écrite, par l'une des parties, de sa volonté d'y mettre fin 3 mois avant la date de résiliation.

Les parties s'engagent à recourir à un mode de règlement à l'amiable avant toute action contentieuse.

## Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention passée entrera en vigueur sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, puis signée et transmise au contrôle de légalité.

*Fait en deux exemplaires originaux en langues française et russe ayant la même force juridique.*

*Fait à Sochi, le 18 novembre 2010.*

Pour la Ville de Les Houches  
Le Maire



Patrick Dole

Pour la Ville de Sochi  
Le Maire



Anatoly Pakhomov